

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	11	4	15

Séance du 16 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de février,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **10 février 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Christian BOUILLET (pouvoir à Myriam FANGET), Emmanuel BRION (pouvoir à Aurélien SICARD), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Catherine THOINON), Agathe DORMANT.

Membres absents : Pascale LARRAN

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

N° de l'acte : **DEL.2023.02.16.09**

OBJET : Remplacement des menuiseries du bâtiment mairie / école. Demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Monsieur le Maire indique que la commission Aménagement travaille sur la possibilité de faire procéder au remplacement des menuiseries du bâtiment mairie / école, ceci afin d'optimiser les performances énergétiques du bâtiment.

Le cabinet Art'Bel a estimé l'ensemble de ces travaux à 299 045,00 € HT, auxquels s'ajoute une étude thermique obligatoire d'un montant de 3 500,00 € HT, soit un total HT de 302 545,00 €.

Il indique également qu'un nouveau dispositif « Fonds Verts » a été mis en place par l'Etat afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires. A ce titre le projet de la commune est susceptible de bénéficier de subventions.

Il invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande au Maire de bien vouloir déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment mairie / école.
- précise qu'en fonction de la réponse apportée à cette demande, les travaux pourront être engagés en 4 tranches (une façade par tranche).
- autorise M. le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Thierry DUPUIS

Identifiant unique de l'acte : 001-210102737-20230216-2023021609D0017-DE
Transmission n°ASCL_2_2023-02-27T17-52-01.00 (MI243435847)
Date de télétransmission : 27 février 2023
Date de réception préfecture : 27 février 2023